vous guider



Se faire remplacer pour souffler

Dispositif de financement d'un remplacement temporaire pour les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel

MSA Ain-Rhône
www.msa01-69.fr

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

Contexte

Les crises agricoles se sont succédées au cours des dernières années, entraînant des difficultés économiques pour les exploitants. Ce contexte a également provoqué des situations de dégradation des liens familiaux et sociaux, de repli sur soi, voire des difficultés de l'état de santé. S'ajoutent à cela des risques d'épuisement professionnel ou «burn-out», qui affectent les agriculteurs quel que soit leur profil et leur secteur d'activité.

Pour accompagner efficacement les agriculteurs touchés et agir de façon préventive, la MSA promeut une stratégie globale et partenariale qui associe et engage l'ensemble des acteurs concernés. Cette stratégie s'articule autour d'un dispositif d'accompagnement social pour l'accès au répit.

Publics concernés

Le dispositif concerne tous les agriculteurs en situation d'épuisement professionnel ou «burn-out».

L'épuisement professionnel ou «burn-out» se traduit par un état d'épuisement à la fois émotionnel, physique et psychique.

Quelques symptômes qui permettent de l'identifier et qui doivent alerter :

- **Fatigue physique, troubles du sommeil et de la mémoire, tristesse, irritabilité…**
- **Attitude négative vis-à-vis du travail et des personnes**
- **Sentiment d'échec ou d'être dans une impasse, dévalorisation de soi**

Présentation du dispositif

La MSA met en place sur l'année 2017, le dispositif « Se faire remplacer pour souffler ».

Il a pour objectif la lutte contre l'épuisement professionnel. Ce dispositif complète l'accompagnement déjà effectué auprès des exploitants agricoles par les travailleurs sociaux et permet d'organiser et de bénéficier d'un temps de répit pour prendre soin de soi et de ses proches.

Le projet de répit de l'exploitant peut être alimenté par divers dispositifs existants, MSA ou partenariaux : groupes de paroles, dispositif « Avenir en soi », séjours collectifs « répit », journées ou séjours en famille, temps de loisirs organisés sur les territoires, accès aux soins… Il s'appuie sur une enveloppe exceptionnelle de 4 millions d'euros, financée par l'Etat pour les aides au remplacement.

Modalités d'attribution

Le dispositif s'articule comme suit :

- l'agriculteur concerné rencontre un travailleur social MSA ou présente à la MSA un certificat médical justifiant l'épuisement professionnel,
- cette rencontre avec le travailleur social de la MSA permet de confirmer le besoin de répit,
- le travailleur social et l'exploitant co-construisent un plan d'action, intégrant une action de répit,
- l'intervention d'un service de remplacement peut être financée (7 jours, pouvant aller jusqu'à 10 jours pour certains projets, avec un renouvellement possible selon les situations). En cas d'indisponibilité du service de remplacement, il est possible de faire appel à l'emploi direct d'un salarié.

Rôle des partenaires et des élus MSA

La MSA s'appuie sur l'action des partenaires pour l'aider à repérer les exploitants concernés et construire ensemble un plan d'action adapté à chaque situation. Cela permettra aux agriculteurs de bénéficier de ce dispositif qui peut être une « bouffée d'oxygène » indispensable dans leur quotidien.

Contacts MSA pour signaler une situation :

MSA Ain-Rhône

Service Action Sanitaire et Sociale

@ aideaurepit@ain-rhone.msa.fr

N'hésitez pas à contacter votre MSA

Avril 2017- Conception et réalisation : MSA Ain-Rhône - Crédits photos : CCMSA Lisa Kyle_ Young Istockphoto

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore